PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
Direction Départementale de Territoires

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LA COMMUNE DE SAINT-QUENTIN-FALLAVIER

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT) DE L'ÉTABLISSEMENT SIGMA ALDRICH

Le préfet de l'Isère informe que par arrêté préfectoral n°38-2017-08-18-001du 18 août 2017, il sera procédé du 20 septembre 2017 au 20 octobre 2017 inclus à une enquête publique portant sur l'approbation du projet de plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de l'établissement SIGMA ALDRICH à Saint-Quentin-Fallavier.

Le préfet de l'Isère est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision d'approbation du plan de prévention des risques technologiques pouvant être adoptée au terme de l'enquête.

Monsieur Jean-Pierre BLACHIER, ingénieur DRIRE en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier d'une part et en version numérique sur un poste informatique d'autre part, ainsi que des registres d'enquête seront à disposition du public en mairie de Saint-Quentin-Fallavier, aux jours et heures d'ouverture au public. Les pièces du dossier seront également disponibles sur le site internet de la préfecture de l'Isère (www.isere.gouv.fr– onglet publications - rubrique consultations et enquêtes publiques).

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête. Le public pourra également adresser ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- par écrit au commissaire enquêteur en mairie de Saint-Quentin-Fallavier – Place de l'hôtel de ville - 38070 Saint-Quentin-Fallavier - en mentionnant : "PPRT de SIGMA ALDRICH à Saint-Quentin-Fallavier – À l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur".
- par voie électronique à : ddt-pprt-sigma@isere.gouv.fr

Monsieur Jean-Pierre BLACHIER se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Quentin-Fallavier :

- mercredi 20 septembre de 14h à17h
- samedi 7 octobre de 9h à 12h
- samedi 14 octobre de 9h à 12h
- vendredi 20 octobre de 14h à 17h

Le rapport de l'enquête et les conclusions motivées, établis par le commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête seront transmis en préfecture, direction départementale des territoires, service sécurité et risques. Une copie du rapport et des conclusions seront adressées en mairie de Saint-Quentin-Fallavier. Ces documents seront consultables par le public, en mairie de Saint-Quentin-Fallavier, ainsi qu'en préfecture de l'Isère et sur le site internet de la préfecture de l'Isère, pendant une durée d'un an.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont comprises de façon résumée dans la note de présentation non technique du dossier d'enquête et de manière détaillée dans la notice qui accompagne le projet de PPRT.

Des informations peuvent être demandées par courrier adressé à :
Direction départementale des territoires (DDT) de l'Isère - service sécurité et risques – 17 Bd Joseph Vallier – BP 45 – 38040 GRENOBLE CEDEX 9
ainsi qu'à l'unité départementale de l'Isère de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Auvergne-Rhône-Alpes - 44 avenue Marcelin Berthelot - 38030 GRENOBLE CEDEX 02